

AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR BRIMBO EQUITATION

Avenant pris en application des dispositions de la loi d'état d'urgence sanitaire du 10 Novembre 2020. Cet avenant est valide de ce jour, jusqu'au prochain déconfinement complet.

Article 1 : Inscriptions - Adhésion - Licence :

Pour participer aux activités dès ce jour, il est obligatoire d'être à jour de ses cotisations (appel 2 compris) et de toutes autres prestations réalisées, antérieures au 10/11/2020.

Ces activités sont accessibles aux seuls adhérents à l'année de chaque association.

1/ Reprise Hebdomadaire :

Les reprises hebdomadaires habituelles relatives à l'adhésion 2020-2021 sont remplacées par de nouveaux formats de prestations adaptés à l'organisation liée à la situation sanitaire **et du protocole validé par le Gouvernement sur la proposition de la FFE pour assurer les activités physiques nécessaires au bien-être de nos poneys et chevaux de clubs.**

(cf : Planning COVID-19):

L'inscription se fait en ligne uniquement, sur le principe de "1er inscrit, 1er servi », comme lors du déconfinement du premier semestre 2020. L'inscription du cavalier est nominative.

Les règlements se feront uniquement à distance en utilisant, sur notre site, votre espace personnel avec votre numéro de famille et code secret.

Aucun cavalier ne pourra déjeuner sur place, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette.

Il n'est pas possible de s'inscrire à 2 séances le même jour.

Le fait de participer aux prestations sur l'un des sites, implique l'acceptation tacite de cet avenant.

Article 3 : Absences et rattrapages :

- Les prestations ci-dessus sont rattrapables si l'absence est prévenue au minimum 48h à l'avance.

Article 6 : Arrivée et départ des cavaliers

- Seul 1 parent accompagnant par cavalier sera admis à rentrer dans les bâtiments.
- L'accueil des cavaliers se fera à l'heure de la convocation (merci de ne pas être plus de 10 minutes en avance) .
- Consignes sanitaires obligent, aucun retard ne pourra être accepté, et la séance sera perdue.
- Les cavaliers devront quitter le club à l'heure prévue de fin de séance.

Article 7 : Tenue des cavaliers

- Chacun vient avec son propre matériel
- Les clubs ne pourront prêter aucun matériel, quelque soit le motif (casques, cravache, brosses etc).

Article 16 : Rappel des règles sanitaires applicables

- J'effectue mes réservations en amont
- Je respecte le planning des prestations
- Je respecte les gestes barrières
- Le cavalier arrive en tenue d'équitation propre, lavée à 60° après chaque usage
- Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du club et pendant la pratique si elle a lieu dans le manège couvert pour les enfants dès 6 ans..
- Je prévois ma propre bouteille d'eau
- Je me lave les mains en entrant et en sortant du club et à chaque fois que nécessaire.
- J'utilise mon matériel personnel (le matériel complet des équidés est fourni par le club)
- Je respecte le sens de circulation
- Je suis les consignes de l'enseignant.
- Je respecte la distance physique
- Je ne partage pas mon matériel, je ne caresse pas les autres poneys et chevaux
- Je repars dès la fin de la séance, mes parents sont à l'heure pour me récupérer.
- J'explique à mon enfant comment va se passer sa séance

Fait le 11 Novembre 2020,

Philippe CABOURDIN Président

